



Le Trail du Suc des Vents – Règlement 8ème Edition



1. L'association « Le sou des écoles » organise le Samedi 11 juin 2022 des courses à pied, essentiellement sur chemins et sentiers, ainsi qu'une marche
 - 8 Km :de cadet à vétéran départ 16h30 (né en 2006 et avant), parcours en marche également
 - 12 Km :de cadet à vétérans départ 16h30 (né en 2006 et avant), parcours en marche également
 - 23 Km :d'espoir à vétéran départ 16h00 (né en 2002 et avant)
 - 36 Km :d'espoir à vétéran départ 16h00 (né en 2002 et avant)
 - 3 Km : benjamin à minime né de 2007 à 2010 - départ : à partir de 18h50
 - 1,2 Km : poussin né en 2011 et 2012 - départ à partir de 18h40
 - 0,6 Km : éveil athlétique né en 2013 et après - départ à partir de 18h30
2. L'épreuve est ouverte aux licenciés en athlétisme FFA ou non licenciés. Tout athlète non licencié doit fournir un **certificat médical de non contre-indication à la pratique en compétition de la course à pied datant de moins d'un an à la date de course**. Les licenciés d'un autre sport que l'athlétisme tel que le foot, basket, rugby, judo, tennis, etc... doivent également fournir un certificat médical. Pour les mineurs, une autorisation parentale est nécessaire.
3. Les dossards et puces sont à retirer, sous le préau de l'espace font bénite de Saint Alban d'Ay de 12h00 à 16 h00 le jour de la course.
4. Un lot sera offert au 100 premiers inscrits et sera remis le jour de la course avec les dossards.
5. Il est possible de s'inscrire via le bulletin d'inscription (à envoyer par courrier à Mr SOTON Julien les chaux 35 route de Bécuze 07790 St Alban D'ay à l'ordre du SOU DES ECOLES)- Ou en ligne via notre partenaire « chronosphère ». Aucune inscription ne sera enregistrée le jour même. Date de clôture des inscriptions le jeudi 9 Juin 2022 à 12h.
6. Tarifs de l'inscription :
 - Parcours du 8 km - 8 € (jusqu'au 31 mai) et 11 € (à partir du 1 juin)
 - Parcours du 12km -13 € (jusqu'au 31 mai) et 15 € (à partir du 1 juin)
 - Parcours du 23 km -18 € (jusqu'au 31 mai) et 20 € (à partir du 1 juin)
 - Parcours du 36km -23 € (jusqu'au 31 mai) et 25 € (à partir du 1 juin)
 - Parcours Enfant : gratuit.
 - Marche 8 & 12Km, tarif unique à 6€
7. Ouverture des inscriptions à partir du 20 Mars 2022 inscriptions limités à 500 coureurs et 250 marcheurs
8. Une assistance médicale sera assurée sur le parcours par des secouristes.
9. Barrières horaires : Pour le 36 km : Une barrière est fixée à 18h au ravitaillement de la roche des vents (premier passage) puis à 20h15 au ravitaillement de la roche des vents (deuxième passage). Tout coureur hors délai sera arrêté et rapatrié à l'arrivée en voiture. Tout coureur qui refusera de s'arrêter continuera sous sa seule et entière responsabilité et le parcours sera dé-balisé. Barrière horaire sur une base de 6,5km/h
10. Un ravitaillement est prévu sur le circuit du 8km et du 12km , 2 sur le circuit du 23 km et 3 sur le 36 km. Compte tenue de la situation sanitaire, les ravitaillements pourront être amenés à être modifié.
Le port d'une réserve d'eau est fortement conseillé sur le 12km et le 7km et obligatoire sur les 23 et 36km.
Aucun gobelet/verre ne sera fournit par l'organisation sur les ravitaillements.
11. Un ravitaillement est également prévu à l'arrivée, **en sens unique et à huis clos.**
12. Les remises de prix sont prévues à partir de 18h00. Un trophée est prévu pour les 3 premières de chaque course H/F distingué.
13. En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir les responsables ou bénévoles de l'épreuve placés tout au long du parcours et remettre son dossard et sa puce à l'arrivée.
14. Il sera établi un classement toutes catégories et un classement par catégorie. Pour le bon déroulement de ce classement tous les concurrents devront apporter leurs épingles.
15. Tout litige sera réglé par le comité d'organisation.
16. Aucun remboursement ne sera effectué. Seul un avoir sera proposé pour une inscription gratuite l'année suivante sur présentation d'un certificat médical accompagné d'un mail de confirmation émanant du Trail du Suc des Vents, ou annulation de l'épreuve en fonction de la crise de la Covid-19.
17. En cas d'intempéries, les organisateurs se réservent le droit de modifier les itinéraires, l'horaire ou d'annuler l'événement dans un souci de sécurité.
18. Les organisateurs (adhérents et bénévoles) sont couverts par une assurance responsabilité civile. Les coureurs participent à cette épreuve sous leur responsabilité et renoncent à faire valoir des droits à l'égard des organisateurs, quel que soit le dommage subi.
19. Les droits à l'image : Les concurrents participant au Trail du Suc des Vents, autorisent expressément les organisateurs ainsi que les ayant droits, tels que les médias et partenaires, à exploiter les images et vidéos sur lesquelles ils pourraient apparaître.
20. Le règlement : La participation au Trail du Suc des Vents implique la connaissance et l'acceptation expresse du règlement, ainsi que le respect du code de la route en donnant priorité à tout véhicule en circulation sur le parcours.